



Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT # 438-2024

Avis de promulgation relatif au règlement :

REGLEMENT 438-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 409-2021 DE GESTION CONTRACTUELLE

Le conseil municipal a adopté le règlement # 438-2024 nommé ci-dessus lors de l'assemblée ordinaire du 7 mai 2024.

Le règlement est à la disposition des citoyens pour consultation à la mairie, sous rendez-vous, ainsi que sur le site Web de la municipalité à ileauxnoix.com/fr/citoyen/reglement

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce neuvième jour de mai 2024.

Magali Filocco

Magali Filocco
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorier de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, MRC du Haut-Richelieu certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat :

Avis de promulgation relative au règlement :

REGLEMENT 438-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 409-2021 DE GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à la loi, en affichant à la mairie et à l'église le 9 mai 2024 entre 8 h et 16 h, en publiant sur le site internet section Avis publics, une copie de cet avis le 9 mai 2024.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais. En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Paul-de-l'Île-aux-noix, ce 9 mai 2024.

Magali Filocco

Magali Filocco
Directrice générale et
Greffière-trésorière